

FDVA « Fonctionnement Innovation »

Priorités départementales DDCS 34

Le département comporte 22 QPV sur 6 EPCI signataires de contrats de ville. Dans les cantons ruraux, 3 contrats de ruralité sont signés avec 8 EPCI.

Sur le nombre **d'associations déclarées et en activité (entre 23 500 et 25 500)**, 3 355 associations emploient des salariés. Une large majorité d'entre elles, 63% (soit plus de 2000) emploient moins de 3 salariés. Elles sont proportionnellement bien plus nombreuses qu'au plan national (53%).

Compte-tenu de ces caractéristiques, les enjeux repérés pour le département de l'Hérault sont :

1-Favoriser la **mutualisation** entre associations, notamment celles implantées sur les territoires « fragilisés », **de leurs ressources d'usage** (humaines, financières et matérielles), à l'exclusion d'achats mutualisés de biens d'investissement.

2- Développer la **collaboration et la coopération** entre associations (co-gestion, co-construction, gouvernance partagée, portage de projet) afin de renforcer la qualité et l'efficacité des actions mises en œuvre sur les territoires (par exemple : élaboration de tiers lieux, Fab Lab, sociétés coopératives d'intérêt collectif, etc.).

3-Soutenir les structures associatives qui accompagnent ou appuient durablement les associations locales ancrées sur un territoire communal ou intercommunal (Points d'appui à la vie associative, réseaux fédérés).

4- Favoriser l'engagement dans la vie associative des jeunes et des publics éloignés de la vie publique, notamment par le soutien à leurs projets et initiatives, afin de maintenir et renouveler le dynamisme de la vie associative (co-construction de la demande sociale, élaboration de plateformes de service, etc.).